

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI^e siècle apparentés au *Trésor des joyeuses inventions*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Parangon des joyeuses inventions](#)[Collection](#)[Édition : 1554 - Parangon des joyeuses inventions - Gort](#)[Item\[1554_Par_Gort\]](#) 155 C'est à dire, sans me couper

[1554_Par_Gort] 155 C'est à dire, sans me couper

Présentation générale du poème

Titre de la pièce Autrement.

Incipit non modernisé C'est à dire, sans me couper

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Relations entre les documents

Collection Édition : 1556c. - Trésor des joyeuses inventions - Denise

Ce document est une variation de :

[\[1556c_TJI_Denise\]](#) 147 C'est à dire, sans me couper

Collection Édition : 1573 - Recreation et pasetemps des tristes - Huillier

Ce document est une variation de :

[\[1573_Recrepastemps_Hui\]](#) 281 C'est à dire sans me couper

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Présentation de l'exemplaire

Formatin-16

Imprimeur-libraire Du Gort, Robert

Date 1554

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb393316955>

Type de numérisation Numérisation totale

Transcription du poème

Texte

{H1r}C'est à dire, sans me couper,

Qu'il se va coucher sans souper
Quand personne ne le convie.

Emplacement du poème

Rang dans le recueiln° 155
FoliotationG8v, H1r
Présentation typo-iconographiquePas d'illustration

Informations sur la notice

Contributeur(s)Réach-Ngô, Anne
ÉditeurÉquipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Source gallica.bnf.fr / BnF

Notice créée par [Équipe Joyeuses Inventions](#) Notice créée le 22/06/2017 Dernière modification le 04/11/2021

A Catin .

Iadis Catin, tu estois l'outrépasse,
L'ane a present toute les autres passe:
Et pour donner l'arrest entre voz deux,
Elle sera ce dequoy tu te deulx.
Tu ne seras iamais de sa value
Que faiët le temps? il faiët que ie la veux
Et que ie t'ay autresfoys bien voulue.

D'une vieille.

S'il m'en souvient (vieille) au regard hydeux
De quatre dents ie vous ay veu mascher,
Mais vne toux dehors vous en mist deux
Vne autre tous deux vous en fist cracher.
Or pouex bien tous sir sans vous fascher,
Car ces deux tous y ont mis si bon ordre
Que si la tierce y veult rien arracher
Non plus que vous n'y trouuera que mordre.

De macé Longis.

Ce prodigue macé Longis
Faiët grand serment qu'en son longis,
Il ne souppa iour de sa vie,
Si vous n'entendex bien ce point
C'est a dire il ne soupe point
Si quelque autre ne le conuie.

Autrement.

C'est à dire, sans me couper,
Qu'il se va coucher sans soupper
Quand personne ne le conuie.

D'un Abbé.

L'abbé, à vn proces à Romme
Et la goutte aux piedz, (le pauvre homme)
Mais l'Aduocat c'est plein à maintz
Que rien au poing il ne luy boute:
Cela n'est pas aux piedz la goutte,
C'est bien plustost la goutte aux mains.

D'un Aduocat ignorant.

Tu veulx que bruiet d'Aduocat on te donne,
Et de scauant: mais iamais au parquet
Tu ne dis mot, sinon que le caquet
Des grans criars, les escoutans estonne.
A faire ainsi, ie ne sache personne
Qui ne puisse estre homme docte, à le voir:
Or maintenant, q'un seul mot on ne sonne,
Dy quelque chose, oyons ce beau scauoir?

Aultrement.

Quand d'un chascun la voix bruit, & resonne
En plain parquet, onc homme ne parla
Plustost que toy, & si semble par la
Que le renom d'aduocat on te donne.
A faire ainsi. & c.

H